

« Refaire de l'Allemagne le moteur de l'Europe »

Isabelle Bourgeois



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rea/170>

DOI : 10.4000/rea.170

ISBN : 978-2-8218-0844-7

ISSN : 1965-0787

Éditeur

CIRAC

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2005

Pagination : 3-8

ISSN : 1156-8992

Référence électronique

Isabelle Bourgeois, « « Refaire de l'Allemagne le moteur de l'Europe » », *Regards sur l'économie allemande* [En ligne], 74 | décembre 2005, mis en ligne le 19 juin 2008, consulté le 15 septembre 2020.

URL : <http://journals.openedition.org/rea/170>

« Refaire de l'Allemagne le moteur de l'Europe »

« Si des réformes de fond sont adoptées et mises en œuvre sans tarder, les perspectives à moyen terme devraient s'améliorer ». Voilà comment les Instituts résumant la situation dans leur rapport d'automne, publié le 20 octobre, soit trois semaines avant la signature du Contrat de Coalition (11 novembre). Les résultats du troisième trimestre 2005, qui sont connus depuis le 22 novembre, alimentent cet optimisme : la croissance a été de +0,6 % (Destatis) par rapport à un second trimestre tout juste satisfaisant (+0,2 %) en comparaison du premier (+0,6 %). La croissance allemande devrait dès lors dépasser cette année les 0,8 % prévus par les Instituts et le Conseil des Sages dont le rapport annuel a été publié le 9 novembre et qui s'intitule pour sa part : « Saisir l'occasion pour réformer avec courage ». Comme le PIB allemand a enregistré une hausse de +0,9 % au cours des neuf premiers mois de 2005, la toujours prudente Bundesbank avance désormais, dans son rapport de novembre, une prévision de +1 % pour l'ensemble de l'année. L'évolution ultérieure dépend des gages de confiance que le gouvernement saura donner aux acteurs économiques.

Au troisième trimestre 2005, ce sont comme toujours les exportations qui ont été le moteur de la conjoncture : en augmentation de +4,7 % cet été, elles ont tiré le PIB de 0,3 point, les importations ayant crû dans le même temps de 4,4 %. Les ventes à destination d'une zone euro à la croissance ralentie n'ont que peu progressé en comparaison de l'export vers les autres régions du monde, ce qui confirme la résistance de l'industrie allemande au double choc que constituaient l'appréciation de l'euro et la flambée des prix pétroliers (voir dans ce numéro). Signe du positionnement mondial de la production industrielle allemande, la part des biens intermédiaires et des biens d'investissement dans les importations s'est sensiblement accrue par rapport à celle des biens de consommation. La forte demande étrangère a rempli les carnets de commandes de l'industrie (+4,7 % entre le second et le troisième trimestre), nettement plus dans le secteur des biens d'investissement (+5,1 %) que des biens intermédiaires (+1,0 % ; à l'inverse, le secteur des biens de consommation a vu reculer ses entrées en commandes de -1,9 %). Et elle s'est traduite en conséquence par une nette reprise des investissements, principalement en matière de biens d'équipement (+3,8 %). Car le taux d'utilisation des capacités semble revenu à la normale, laissant présager dans un proche avenir leur extension – et ce, malgré des process largement optimisés et une grande flexibilité des horaires de travail, comme le rappelle la Bundesbank. Si les investissements en construction ont repris également (+1,1 %), il s'agit là probablement d'une hausse temporaire, l'été ayant été marqué par l'ouverture de quelques gros chantiers publics. La production industrielle a également dynamisé le secteur des services aux entreprises, de même que l'export a tiré celui des transports (+1,4 %).

Reste la faiblesse de la consommation. Les dépenses de consommation privées ont enregistré une baisse de -0,2 % au troisième trimestre. La forte augmentation des coûts énergétiques (+13 %) et des prix du tabac (+13 % également), le renchérissement des prestations de services (+2,1 %) du fait des taxes aériennes notamment, se sont répercutés sur l'index des prix à la consommation, en hausse de 2,2 %. Les salaires étant restés quasi à l'identique, et la part de l'emploi dans le segment à bas salaires ayant progressé, le revenu disponible des ménages s'est tassé. Les tensions persistantes sur le marché de l'emploi n'ont guère incité au consumérisme non plus. En octobre, le nombre de chômeurs indemnisés atteignait encore 4,8 millions, soit un taux de 11,6 % selon l'Agence fédérale de l'emploi (mais de 8,3 % seulement, soit près de 3,7 millions de demandeurs d'emploi, selon les données établies par Destatis

L'export a tiré la production industrielle et l'investissement

Chômage et hausse des prix brident la consommation

d'après les critères de l'OIT). En novembre, l'Agence de Nuremberg recensait une baisse : 4,53 millions de chômeurs seulement (taux : 10,9 %). Ces chiffres sont à considérer avec prudence : ils reflètent moins des variations conjoncturelles de l'emploi que la phase de transition entre l'ancien et le nouveau régime d'indemnisation instauré par les réformes Hartz. Et ils incluent un nombre important de personnes qui ne sont pas en quête d'emploi, mais sont indemnisées au titre du nouvel *Arbeitslosengeld II* (voir REA 68/04). Des travaux d'évaluation sont en cours pour mesurer les effets de la loi Hartz IV et de certains effets pervers (les indemnités abusives représenteraient 10 % du total) qui se soldent par une hausse spectaculaire des dépenses fédérales en la matière : elles atteignaient près de 19 milliards € en septembre, soit 4,3 milliards € de plus que prévu. Si on fait abstraction de ces distorsions momentanées, on constate que, sur l'ensemble des neuf premiers mois de l'année, le chômage a enregistré une légère décrue, l'emploi ayant progressé – mais il s'agit pour l'essentiel d'emplois non soumis à cotisations sociales (*mini-jobs*, etc.).

Consolider les finances publiques pour soutenir la confiance

Dans l'ensemble, l'économie allemande connaît actuellement de nets signes de reprise. Il faut toutefois nuancer : la reprise concerne presque exclusivement une industrie qui a su accroître encore sa compétitivité mondiale ; malgré des signes de frémissement, la demande intérieure reste bridée. Instituts, Conseil des Sages et Bundesbank sont unanimes quant aux raisons qui l'inhibent : malgré d'importants progrès réalisés, les rigidités du marché de l'emploi persistent et, surtout, la « *situation extrêmement critique* » (Bundesbank) des finances publiques a des effets désincitatifs caractérisés. Dès lors, la banque fédérale salue la priorité donnée par le Contrat de coalition à la consolidation budgétaire, estimant que c'est là « *une condition sine qua non pour reconquérir la confiance des consommateurs et des investisseurs* ».

Les priorités du gouvernement Merkel : « assainir, réformer, investir »

Une politique de réformes qui se veut prévisible

« *Nous allons mettre à profit notre majorité parlementaire pour mener des réformes structurelles, donner le courage de l'effort et consolider la confiance de nos concitoyens dans la capacité de l'Allemagne à maîtriser les enjeux du futur* », annonce le préambule du Contrat de coalition. Emploi, protection sociale, formation et recherche, soutien aux familles, sécurité, *Aufbau Ost*, politique européenne – autant de multiples champs d'action qui, grâce à leurs effets cumulatifs, visent tous à rétablir et développer la compétitivité globale de l'Allemagne dans la continuité des réformes entreprises par le gouvernement Schröder (voir REA 73/05). Dans son discours de politique générale du 30 novembre, la chancelière Merkel présentait ainsi le projet gouvernemental : « *assainir, réformer, investir* ». Les mesures envisagées « *poursuivent toutes l'objectif de refaire de l'Allemagne, à moyen terme, le moteur de l'Europe. Mais il est impensable d'assurer cette mutation autrement que dans la confiance. Or la confiance des citoyens exige une politique fiable et prévisible* ». A. Merkel a dès lors placé son discours sous le signe du 'parler vrai', se contentant de rappeler les projets de réformes développés dans le Contrat de coalition – mais en leur 'donnant du sens' et en insistant sur la cohésion générale d'une approche doublement contractuelle puisqu'elle n'engage pas seulement CDU/CSU et SPD, mais aussi l'ensemble des forces vives de l'Allemagne.

Deux conditions sine qua non : réforme du fédéralisme...

La faisabilité du projet et la réalisation de cet objectif au long cours reposent sur deux préalables : d'une part la réforme d'un fédéralisme coopératif dont les modes de fonctionnement ont abouti, au fil des décennies, à un centralisme rampant aujourd'hui source de blocages institutionnels comme d'une mauvaise allocation des ressources. Le projet de la clarification des compétences respectives du Bund et des Länder, élaboré par une commission ad hoc menée par B. Müntefering et E. Stoiber, fait partie intégrante du Contrat de coalition. Mais l'épineuse question du fédéralisme financier est pour l'instant mise entre

parenthèses ; or ses dysfonctionnements contribuent à nourrir la dette, d'autant que les Länder ne sont tenus à aucune discipline en matière de dépenses. Il n'en reste pas moins que, dans un premier temps, la révision du fédéralisme politique, envisagée courant 2006, contribuera à accroître la latitude d'action de l'Etat, au niveau des Länder comme du Bund.

L'autre préalable est la consolidation des finances publiques – priorité absolue pour retrouver la capacité d'investir. Le Contrat de coalition est formel : en 2005, le déficit frise les 4 % ; le projet de budget 2006, en cours de discussion, risque d'enfreindre lui aussi les critères de Maastricht et ceux de la Loi fondamentale (art. 115). Il manque en effet 35 milliards € pour le boucler, voire 50 milliards €, comme l'a expliqué le ministre des Finances Peer Steinbrück le jour où la BCD augmentait ses taux. Face à des budgets dont la soutenabilité n'est désormais plus assurée, la chancelière a annoncé « *un changement fondamental de cap* » dans la politique fédérale. Le gouvernement s'engage à ramener son déficit à 3 % du PIB « *au plus tard en 2007* » et à poursuivre la consolidation au-delà, ce qui implique un effort de 35 milliards € par an. Or le Bund ne maîtrise qu'une moitié du budget public de l'Allemagne, ce qui a amené A. Merkel à rappeler que les Länder et les communes portent avec lui « *la responsabilité collective* » de l'accroissement de la dette. La conclusion d'un Pacte de stabilité interne à la RFA dépendra de l'issue des négociations sur le fédéralisme financier – la consolidation durable est un projet collectif.

Dans l'immédiat, la politique budgétaire fédérale suivra trois approches pour réaliser les 35 milliards € d'économies envisagées d'ici 2007 et dont le détail des mesures sera négocié pour l'essentiel dans le cadre du projet de loi de finances 2006 : réduction des dépenses, hausse des recettes fiscales (voir encadré) et programmation budgétaire « *prudente* » des collectivités publiques, y compris des systèmes de protection sociale. Ces mesures, dont certaines doivent entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2006 (mais dont la liste complète est encore en cours d'élaboration), seront suivies ultérieurement de réformes destinées à renforcer durablement l'efficacité du financement des systèmes de protection sociale et à rendre le code fiscal allemand plus transparent et plus compétitif. Sur ces réformes, le Contrat de coalition se contente d'esquisser les orientations d'une politique fédérale qui ne peut prendre effet que dans une action collective impliquant aussi bien les autres échelons territoriaux que les partenaires sociaux. Cette structuration institutionnelle explique pourquoi le Contrat de coalition se contente d'un côté d'énumérer un ensemble de mesures éparses (et pas toujours identiques avec celles qui circulent dans l'espace public) et pourquoi, de l'autre, il se limite à esquisser des projets – y compris en matière budgétaire, puisque le gouvernement fédéral ne peut fixer qu'un cadre général.

Ultérieurement, d'ici 2008, est prévue une réforme de fond du code fiscal allemand ; elle s'inscrira dans le contexte des négociations communautaires en cours. Si la coalition compte maintenir le principe de la linéarité et de la progressivité de l'impôt sur le revenu, toutes les options restent ouvertes quant au choix du modèle. Une commission d'experts sera chargée d'étudier les différents modèles préconisés depuis 2003 par les Instituts, le Conseil des Sages ou d'autres fiscalistes, comme Paul Kirchhoff (voir *REA 65/04*) et de développer rapidement des propositions. D'ores et déjà, il est prévu d'accroître l'an prochain de 3 points le barème maximum de l'IR, qui passera de 42 % à 45 % pour les revenus annuels supérieurs à 250 000 € pour un célibataire (le double pour un couple). Cette mesure, qui abolit la baisse de ce barème, passé de 45 % à 42 % le 01-01-05, touchera tout au plus quelque 20 000 contribuables, mais pourrait rapporter quelque 1,5 milliard €. Pour éviter de pénaliser les sociétés de personnes (GmbH, etc.), qui sont soumises à l'IR et qui représentent 80 % des entreprises outre-Rhin, il est prévu pour ces PME un régime dérogatoire jusqu'au 31-12-07. En ce qui concerne la fiscalité des entreprises, elle portera d'un côté sur une réforme du régime de la taxe sur le chiffre d'affaires, destinée à limiter la fraude et à mettre en conformité le droit allemand avec la

... et consolidation budgétaire

Réduction des dépenses,
hausse des recettes fiscales
et réformes de la réglementation

Réforme de la structure
de la fiscalité d'ici 2008

réglementation européenne. De l'autre, la réforme cherchera à lever un handicap structurel qui réside essentiellement dans la coexistence de deux régimes (IR et IS) et que les Instituts décrivent ainsi : « *le système actuel mène à des distorsions dans les décisions en matière d'investissements et de financement, comme de choix du statut juridique* ». Il s'agira de poursuivre les réflexions engagées sous le gouvernement Schröder (voir REA 65/04) pour moderniser la réglementation visant les entreprises et clarifier l'articulation entre les régimes s'appliquant aux personnes morales et physiques.

**Les principales mesures budgétaires prévues par le gouvernement fédéral
pour réaliser 35 milliards € d'économies par an (NB : le détail des mesures est en cours de négociation)**

● **Réduction des dépenses :**

- les dépenses de l'administration fédérale (15 milliards €) seront réduites de 1 milliard € par an – grâce notamment à la réduction de moitié des primes de fin d'année aux fonctionnaires fédéraux, à une compression des effectifs et à l'entrée en vigueur de la hausse du temps de travail (conclue lors des dernières négociations tarifaires) ;
- réduction de diverses subventions (notamment dans les domaines de l'agriculture et du soutien aux économies régionales, dont la participation fédérale aux transports régionaux), d'un montant progressif allant de 1 milliard € en 2007 à 1,4 milliard € en 2009 ;
- levée des dysfonctionnements constatés dans le système d'indemnisation introduit par la loi Hartz IV (à l'origine d'une sévère dérive des coûts) : réduction des dépenses de 3 milliards € en 2006, puis de 4 milliards € par an ;
- suppression de l'allocation (un crédit sans intérêts) versée jusqu'ici à l'Agence fédérale pour l'emploi ; réduction progressive, puis suppression des versements complémentaires à l'assurance maladie légale ; gel de la hausse du versement complémentaire à l'assurance retraite légale (monté à quelque 80 milliards € au cours des dernières années). Ces mesures ne sont pas chiffrées dans le Contrat de coalition. Mais on sait que l'allocation à la BA de Nuremberg s'élevait à 4 milliards € en 2005. En ce qui concerne les retraites et la santé, le quotidien *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (26-11-05), se référant à des sources proches du gouvernement, fait état d'une réduction de 2,7 milliards € en 2007, puis de 4,2 milliards € les années suivantes du versement à l'assurance maladie légale. Pour l'assurance retraite, la diminution s'élèverait à 600 millions € par an à partir de 2007.

● **Hausse des recettes fiscales :**

- amélioration de l'encours (contrôles fiscaux renforcés) ;
- au niveau de l'impôt sur le revenu, suppression d'une série de niches fiscales, se soldant par un surcroît des recettes du Bund de 4 milliards € en 2007 (année d'entrée en vigueur des mesures), destiné à s'accroître par la suite. Un premier projet, qui comprend deux volets, a été adopté en conseil des ministres le 29-11-06. Il supprime plusieurs dispositions, considérées comme « *désormais obsolètes* » ; les mesures, sans effet rétroactif, entreront en vigueur le 01-01-06. Le premier volet concerne la prime d'accession à la propriété, qui sera supprimée pour les contrats immobiliers signés au-delà de cette date. Selon le ministère fédéral des Finances, les recettes cumulées (Bund, Länder et communes) s'élèveront à 223 millions € en 2006 puis augmenteront progressivement pour atteindre 5,893 milliards € en 2013. Le second volet comprend un ensemble de dispositions qui se solderont par une hausse des recettes (toujours cumulées) s'étendant de 90 millions € en 2006 à 1,255 milliard € en 2010. Le catalogue inclut la suppression de la défiscalisation partielle : pour les indemnités de licenciement versées après le 01-01-06, pour les indemnités transitoires versées à certaines catégories dans la fonction publique (fonctionnaires, soldats), pour les primes versées lors du mariage ou de la naissance d'un enfant. S'y ajoutent la suppression de l'amortissement progressif des immeubles d'habitation (nouveaux contrats), qui sera remplacé par un taux fixe (2 %), et la suppression de la possibilité de déduire des impôts les honoraires versés à un conseiller fiscal (les contribuables allemands sont majoritairement aux frais réels). Il est question également, dès le 01-01-06, de ne défiscaliser les frais de transport (0,30 € par km) qu'au-delà du vingtième kilomètre ;
- en matière de fiscalité des entreprises, et en attendant la réforme de fond prévue d'ici le 01-01-08, la coalition projetée de modifier à titre temporaire (jusqu'au 31-12-07) le régime des amortissements afin de limiter l'évasion fiscale (mesure non chiffrée) ;
- hausse de la TVA de 3 points, au 01-01-07, « *pour laisser à la reprise le temps de se développer* ». Elle passera alors à 19 %, le taux réduit restant à 7 %. Si le Contrat de coalition n'avance aucun chiffre, le quotidien *F.A.Z.* cite un encours de 8,5 milliards € en 2007, montant progressivement à plus de 10 milliards € en 2009 ; à noter toutefois que ces estimations incluent également une hausse de la taxe sur les assurances qui ne figure pas dans le Contrat, mais semble sérieusement envisagée. Une partie du produit de cette hausse est destinée à abaisser à 4,5 % du salaire (au lieu de 6,5 %) le taux de cotisation à l'assurance chômage.

**Age légal de départ à la retraite :
67 ans en... 2035**

La poursuite des réformes est également prévue en ce qui concerne le financement de l'assurance maladie et du système des retraites. Il s'agira de réformes de fond : « *il faut en finir avec les réparations dans l'urgence* », affirmait A. Merkel. Dans l'immédiat, face au déficit croissant des caisses publiques de retraites, le gouvernement prévoit une hausse des cotisations, qui devraient passer de 19,6 % du salaire brut à 19,9 % dès l'an prochain. Pour accroître parallèlement l'assiette des cotisations, l'âge légal de départ à la retraite sera porté progressivement de 65 ans actuellement à 67 ans (45 annuités) d'ici 2035 et, après que le gouvernement Schröder a levé les incitations au départ anticipé de la vie active, l'activité des seniors sera aménagée.

**Poursuite de la
Stratégie de Lisbonne**

La politique de réformes poursuivra par ailleurs ce qu'avait engagé le gouvernement Schröder avec l'*Agenda 2010* en matière de formation et de recherche (du système préscolaire à l'université en passant par la formation continue), de politique familiale (meilleure conciliation de la vie familiale et professionnelle,

révision des régimes d'allocations parentales) et, bien entendu de politique d'innovation, y compris sous l'angle de la modernisation de la place financière allemande. Dans son discours, la chancelière réitère expressément les engagements pris par l'Allemagne dans le processus de Lisbonne.

Dans le contexte de cette stratégie, qui dépasse de loin la politique d'innovation technologique avec son objectif d'investir 3 % du PIB dans la R&D à l'horizon 2010, le gouvernement fédéral s'engage à une hausse de ses investissements. Cette hausse a une double fonction : celle d'accroître la compétitivité technologique du site Allemagne, bien sûr, mais aussi celle de donner un coup de pouce à la croissance. Ces investissements de relance, programmés à hauteur de 25 milliards € pour l'ensemble de la législature, poursuivent plusieurs objectifs à la fois : accroître les recettes fiscales grâce à un soutien à l'activité ; réduire les dépenses sociales (elles représentent la moitié des dépenses du Bund) grâce à une hausse de l'emploi induite par la croissance et, partant, une baisse du budget lié au chômage et, en corollaire, une hausse du volume des cotisations sociales. En agissant sur le cadre des activités parallèlement aux autres axes de la politique projetée, ces investissements visent un objectif central : la réduction, à terme, du poids des prélèvements sociaux. Si le Contrat de coalition évoque le fait de les faire passer en dessous de 40 % (ils sont actuellement de 42 % environ), la chancelière, dans un discours tenu le 29-11-05 devant la Fédération de l'artisanat, a déclaré vouloir les ramener à 36 % du PIB.

Réduire le poids des prélèvements sociaux à 36 % du PIB

25 milliards € pour « l'innovation, la croissance, l'emploi et la confiance »

Ces dépenses supplémentaires, programmées de 2005 à 2009, sont destinées à cinq champs :

- le soutien aux technologies-clefs, dont : TIC, biotechnologies, nanotechnologies, technologies des microsystèmes, technologies spatiales, liées à l'énergie, à l'environnement.... Montant : 6 milliards € (les Länder et le secteur privé sont invités à contribuer à cet effort qui vise directement l'objectif de 3% du PIB dédié à la R&D) ;
- le développement et la modernisation des infrastructures de transport : 4,3 milliards € ;
- le soutien aux familles (et à la natalité). Il consiste en une réforme des allocations parentales prévue dès 2007 : les allocations représenteront 67 % du revenu net (plafonnement à 1 800 €) et seront versées indifféremment au père ou à la mère pendant un an. Parallèlement, le dispositif d'accueil de la petite enfance sera amélioré. Montant prévu : 3 milliards € ;
- le soutien à l'emploi domestique et aux services liés à l'habitat : l'objectif est d'accroître la part des emplois soumis à cotisations sociales (et de réduire le travail au noir). Montant prévu : 5 milliards € ;
- un champ comprenant diverses mesures fiscales destinées aux entreprises en attendant la réforme de fond du code fiscal. Il s'agit notamment d'une révision du régime d'amortissement (le taux pourrait passer de 20 à 30 % l'année de l'achat d'équipements) destinée à inciter les entreprises à investir. Il s'agit en outre du renforcement d'un programme de rénovation et d'isolation de l'habitat destiné à soutenir l'artisanat du BTP. Il s'agit également de poursuivre le programme de primes à l'investissement destiné aux nouveaux Länder, mais en le centrant sur les investissements visant la création d'emplois. Il s'agit enfin, pour toutes les PME, de la prolongation du régime actuel d'imposition du CA réalisé durant l'année en cours ; simplement, à l'ouest, le montant du CA ouvrant droit à ce régime est doublé (il passe à 250 000 €). Total programmé : 6,5 milliards €.

Ces dépenses supplémentaires seront **contre-financées** pour moitié par un « Fonds d'avenir » (*Zukunftsfonds*) qui sera alimenté par la « mobilisation du patrimoine fédéral », sans plus d'indications. Dans l'espace public circulent diverses options, pour partie envisagées par le gouvernement précédent : vendre une partie du parc immobilier, privatiser le réseau autoroutier (projet semble-t-il abandonné), introduire enfin en bourse la Deutsche Bahn AG, mettre sur le marché la participation résiduelle du Bund dans Deutsche Telekom AG (valorisée à quelque 13 milliards €), mettre à contribution les réserves de la Bundesbank... L'origine des fonds destinés à l'autre moitié du contre-financement n'est pas spécifiée non plus dans le contrat de coalition. Mais, à en croire diverses sources, il s'agirait d'un ensemble de mesures liées à la réduction des dépenses sociales et à la hausse des recettes fiscales (il serait question de supprimer par exemple la défiscalisation des placements dans divers fonds d'investissement : cinéma, énergies renouvelables, construction navale... ; la suppression de ces niches fiscales pourrait rapporter entre 2 et 3 milliards €).

En matière de politique de l'emploi, la chancelière a résumé ainsi dans son discours l'approche de son gouvernement : « *Le politique ne peut pas créer d'emplois... Mais il peut créer un cadre plus favorable à l'activité* ». Dans cette approche qui fait confiance aux forces du marché et qui se fonde sur la répartition institutionnelle des pouvoirs de régulation, elle en appelle dès lors à la responsabilité des entreprises et des partenaires sociaux pour qu'ils continuent d'œuvrer à la flexibilisation d'un marché de l'emploi qui privilégie les actifs occupés au détriment des demandeurs d'emploi. A son niveau de compétences, le gouvernement fédéral projette de faire passer à 24 mois (au lieu de 6) la période probatoire à l'embauche. La loi sur la protection contre le licenciement reste pour l'instant en l'état : tout projet de réforme aurait, en heurtant de front le syndicalisme, mis en danger la conclusion de l'accord de coalition.

Améliorer le cadre des activités pour que soit généré de l'emploi

« **SANS CROISSANCE, PAS D'EMPLOI ; sans liberté pas de croissance** ». Angela Merkel cherche, dans la continuité du gouvernement précédent, à rétablir l'équilibre corrompu depuis 30 ans entre la liberté d'entreprendre, la loi du marché, et la solidarité. Seule une économie de marché performante permettra à l'Allemagne de renouer avec un modèle social qui fut performant et qui doit le redevenir. Il s'agit de continuer à « *concilier la contradiction entre travail et capital pour aider ceux que la vie a défavorisés* ». Mais l'Allemagne doit s'en donner les moyens. Et rompre avec la première des injustices qui consiste à cribler de dettes les générations à venir. Cette orientation générale de son projet politique fait l'unanimité outre-Rhin, puisqu'elle poursuit l'intention de recréer un équilibre global des forces permettant à l'Allemagne de mieux se positionner dans une économie du savoir globalisée.

C'est sur les instruments politiques adoptés ou projetés que les avis divergent. Principalement sur la réalité d'un cap de consolidation budgétaire pour l'heure assez flou. Dès avant la signature du Contrat de coalition, les Instituts et le Conseil des Sages avaient rappelé, face à une dette qui frise désormais les 70 % du PIB, l'impérieuse nécessité de réduire drastiquement le déficit structurel. Mais dans le projet de budget 2006, cette réduction s'annonce inférieure aux 0,5 % du PIB requis, ce qui amène la Bundesbank à juger sévèrement « *l'insuffisante consolidation* » budgétaire. Elle incrimine plus particulièrement le fait que le gouvernement se concentre sur l'accroissement des recettes fiscales au détriment d'une réduction des dépenses, ce qui « *sur le long terme, n'est pas bénéfique à la croissance ni à l'emploi* ». Mais la banque tempère ses critiques au vu des réformes de fond (fiscalité, protection sociale) annoncées car, à condition qu'elles soient effectivement menées, « *elles laissent présager une nette amélioration du cadre de la politique budgétaire* ». Ce qui importe, poursuit-elle, c'est notamment « *de développer le sens des responsabilités individuelles et la concurrence* ». Or dans un contexte où les responsabilités sont multiples et, surtout, collectives, le gouvernement fédéral ne peut être que l'initiateur d'un projet. L'opinion l'a bien accueilli, comme le révèlent les derniers sondages. Reste à cette « *communauté de destin* » qu'est l'Allemagne, selon la formule d'A. Merkel, à passer désormais à l'action.

Isabelle Bourgeois (02-12-2005)

Prévisions du rapport d'automne 2005 des instituts de conjoncture

	2003	2004	2005	Sem. 1	Sem. 2	2006
<i>(variation en % par rapport à la même période de l'année précédente)</i>						
PIB	-0,2	1,6	0,8	-	-	1,2
Consommation privée	-	0,6	-0,5	-0,2	-0,8	-0,2
Consommation publique	-	-1,6	-0,8	-0,9	-0,8	0,2
Investissements bruts en biens d'équipt.	-	-0,2	-0,9	-1,0	-0,9	1,4
Demande intérieure	-	0,6	-0,1	0,3	-0,4	0,4
Exportations	-	9,3	5,9	4,8	7,0	6,5
Importations	-	7,0	4,2	4,5	3,8	5,1
Revenu disponible	-	2,1	1,1	1,3	0,9	1,4
Consommation des ménages	-	1,9	1,0	1,0	1,0	1,5
Épargne des ménages	-	4,0	2,4	3,7	0,6	1,2
Prix à la consommation (2000 = indice 100)	1,1	1,6	2,1	-	-	2,0
Coûts salariaux unitaires	0,7	-0,9	-0,9	-	-	-0,2
<i>(état)</i>						
Déficit public en % du PIB	-4,0	-3,7	-3,5	-	-	-3,1
Dettes publiques (en milliards €)	-86,6	-81,2	-78,5	-	-	-70,5
Actifs (en millions)	38,72	38,89	38,94	-	-	39,18
Chômeurs (en millions) *)	4,37	4,38	4,87	-	-	4,75
Taux de chômage (en %) *)	10,2	10,1	11,2	-	-	10,9
Est, Berlin inclus	17,7	17,4	17,6	-	-	16,7
Ouest	8,1	8,2	9,5	-	-	9,3

Source des données : Rapport d'automne des six instituts de conjoncture DIW (Berlin), HWWA (Hambourg), ifo (Munich), IfW (Kiel), IWH (Halle), RWI (Essen), en date du 20-10-2005. NB : Du fait de diverses modifications apportées aux critères et modes de calcul dans le cadre de l'harmonisation européenne des statistiques, ces données ne sont pas comparables à celles du rapport de printemps. *) données administratives de la BA de Nuremberg ; à partir de 2004 : hors mesures de requalification.